
Situation en lien avec la COVID-19 : Augmentation des mesures de prévention à la Ville de Bonaventure

Bonaventure, le 8 octobre 2020 — Compte tenu de la situation inquiétante de propagation de la COVID-19 dans notre région et du nombre non négligeable de nouveaux cas tous les jours, les élus et les gestionnaires de la Ville de Bonaventure, de concert avec les autres municipalités de la MRC de Bonaventure, ont pris la décision d'adopter des mesures préventives de fermetures d'infrastructures pour ralentir la progression des cas.

« *Étant en contact étroit avec la MRC Avignon, qui est au niveau d'alerte maximale en partie, le souci de cohésion régionale allait de soi pour les élus de plusieurs municipalités de la MRC de Bonaventure. En tant que citoyens responsables, nous avons décidé d'adopter des mesures supplémentaires de précaution pour la protection de chacun, ceci afin de minimiser l'impact de cette deuxième vague, et ainsi reprendre nos activités le plus rapidement possible. Nous avons également discuté avec les organisations impliquées et les mesures ont été décidées d'un commun accord.* », explique Roch Audet, maire de Bonaventure.

Ainsi, pour la Ville de Bonaventure, plusieurs dispositions sont mises en place en lien avec les différentes infrastructures municipales :

- Fermeture du Centre récréatif Desjardins et suspension des activités ;
- Fermeture de la piscine, incluant la suspension des activités de la programmation et les activités libres ;
- Suspension des activités de loisirs incluses dans la programmation automnale ;
- Suspension des activités dans les gymnases ;
- Fermeture du Centre Bonne Aventure et suspension des locations ;
- Fermeture de la bibliothèque, mais **en conservant le service de prêts sans contacts** ;
- La limitation des visites à l'hôtel de ville est demandée aux citoyens (préconiser le téléphone ou le courriel autant que possible) ;
- Le télétravail est privilégié pour plusieurs employés de l'hôtel de ville.

Ces mesures sont applicables **à partir du mardi 13 octobre**, à moins d'un changement de situation ou d'un avis de la Santé publique. Dans l'un de ces cas, les fermetures pourraient être devancées. Elles seront appliquées jusqu'au 28 octobre et réévaluées selon la situation à ce moment.

Mis à part ces nouvelles mesures mises en place par la municipalité, les autres consignes sont toujours celles appliquées au palier 3 du gouvernement du Québec (zone orange). Pour plus de détails, consultez le [Quebec.ca/palier-3-alerte-zone-orange/](https://quebec.ca/palier-3-alerte-zone-orange/).

Notez que les activités libres extérieures comme l'accès aux espaces publics et aux parcs demeurent disponibles.

Pour toute information supplémentaire, on communique avec le maire de Bonaventure, monsieur Roch Audet.

- 30 -

Information :

Roch Audet, maire

418 391-1486

418 534-2313, poste 230

maire@villebonaventure.ca

Source :

Mélissa Dumont, agente de communication

418 534-2313, poste 222

communications@villebonaventure.ca